

Plate-forme d'échanges affichage
environnemental des PGC

GT Méthodologie

Date :
2013-05-03

Numéro du document:
N 073

Assistante:
Lydia GIPTÉAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:
Eric BALCAEN
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 80 71
eric.balcaen@afnor.org

Compte rendu de la réunion du GT méthodologie générale du 26 mars 2013

COMMENTAIRES/
DÉCISIONS

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu le 16 mai 2013

SUITE A DONNER

Pour information

SOURCE

AFNOR

1.	Adoption de l'ordre du jour	N071
2.	Approbation du compte-rendu de la réunion précédente	N070
3.	Cohérence avec le PEF - <i>les questions relatives à l'unité fonctionnelle</i> - <i>la catégorisation NACE</i>	
4.	Poursuite des discussions sur la durée de vie - <i>élaboration d'un arbre de décision</i> - <i>travail sur la définition</i>	
5.	Travail sur la granulométrie des données énergie	
6.	Point sur la méthode empreinte eau en cours de développement à l'ISO (Quantis)	
7.	Questions diverses	
8.	Date des prochaines réunions	
9.	Clôture de la réunion	

1. Adoption de l'ordre du jour

L. Ougier ouvre la réunion en se présentant et en rappelant aux participants qu'elle remplace Ch. Cros en qualité de Responsable du Service Eco-conception et Consommation Durable de l'ADEME.

Après avoir invité les membres du GT Méthodologie à parcourir rapidement l'ordre du jour proposé, n'ayant enregistré aucune remarque, **l'ordre du jour proposé est adopté à l'unanimité.**

La liste de présence est en Annexe 1.

2. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité sans commentaire.

3. Cohérence avec le PEF (cf Annexe 2)

- les questions relatives à l'unité fonctionnelle

E.Fourdrin fait un bref rappel :

- 9 janvier 2013 : le GT Méthodologie a listé les sujets à revoir dans le cadre de la révision du BP X 30-323-0

L'objectif de ce premier point est de se mettre en

1. cohérence avec le PEF (Product Environmental Footprint), non encore finalisé mais fiabilisé et d'aider les GT Sectoriels à mieux définir l'UF (Unité Fonctionnelle),

E. Fourdrin évoque les questions à se poser pour mieux définir l'UF et définir les flux de référence :

- "What ?" Quel est la fonction/le service fourni ?
- "How much ?" Quelle est la mesure de la fonction/du service fourni ?
- "How well ?" Quel est le niveau de la qualité attendu ?
- "How long ?" Quelle est la durée de vie du produit ?
- **Code(s) NACE** associé(s) à la catégorie de produit.

Repris du PEF, on propose de reprendre ces éléments dans le BP X 30-323-0 pour aider les GT Sectoriels.

Questions :

1. Des questions se posent sur la fiabilité des résultats issus de certains logiciels concernant les UFs.
E.Fourdrin répond que c'est à chaque GT Sectoriel de définir ses UFs et que le GT Méthodologie est là pour les aider à définir leurs UFs ainsi que le flux de référence par rapport à l'UF.
2. E.Laurent s'interroge sur la possibilité de répondre à toutes les questions "how", "how much", "how well" et "how long".
E.Fourdrin indique que ces questions sont là pour nous guider, mais qu'il n'est absolument pas obligatoire de répondre à toutes.
J-P Ventere ajoute que chaque GT dispose d'une grande liberté dans le choix des réponses à apporter en fonction de la pertinence des questions rapportées à l'UF.
3. Il n'est pas indiqué dans le PEF ce que l'on doit faire pour les produits qui ont plusieurs fonctionnalités. Comment oriente-t-on les GT Sectoriels ?
E.Fourdrin répond que c'est à chaque GT Sectoriel de répondre. Toutefois, il précise que plus on va intégrer de fonctionnalités dans l'unité fonctionnelle, plus on va réduire le champ de comparaison des produits. Il est donc essentiel de se concentrer dans un premier temps sur la fonction principale.
4. Pour BIC, le problème semble être celui de la définition de l'UF dans les différents GT Sectoriels.
E.Fourdrin répond que les questions posées doivent justement permettre d'indiquer la façon dont on prend en compte la durée de vie des produits.
5. Plusieurs remarques évoquent le fait qu'il est également important de bien définir et cadrer la notion de flux de référence qui permet de répondre à l'unité fonctionnelle.

L.Ougier résume ainsi :

Il n'y a pas d'opposition à reprendre ces questions du PEF en tenant compte du fait que :

- **La question des flux de références doit être approfondie (illustrations, explications à envisager),**
- **La fonctionnalité doit être plurielle pour permettre au GT Sectoriel d'avoir une plus grande liberté et permettre aussi la comparaison des impacts des produits.**

E.Fourdrin ajoute que :

- Tous les GT Sectoriels vont prendre les mêmes bases, ce qui n'existait pas avant,
- La responsabilité des GT Sectoriels sera de répondre à l'ensemble des questions,
- Tout choix de ne pas répondre à l'une des questions devra être justifié.

4. Définition de la durée de vie et arbre de décision (cf Annexe 2)

En appui de la présentation qu'E.Fourdrin projette, il indique que la méthodologie à suivre est que le GT Méthodologie trouve un consensus sur la définition de la durée de vie dans le cadre de l'affichage environnemental et élabore un arbre de décision pour caractériser / estimer cette durée de vie.

Pour cela, il propose de repartir des définitions suivantes (définition provenant de l'étude sur la durée de vie des EEE menée par l'ADEME) :

- **la durée normative** (mesurée dans des conditions spécifiques de tests),
- **la durée d'usage** et la durée d'usage totale (laps de temps durant lequel le produit est utilisé),
- **la durée de détention** et la durée de détention totale (période entre l'arrivée dans un foyer et sa sortie).
- **la durée d'existence** (entre la fin de fabrication d'un produit et son élimination)

Pour E.Fourdrin, la définition à retenir serait la durée totale d'usage, car on cherche à caractériser la durée de fonctionnement. Cela inclut les différents utilisateurs du produit

Des participants trouvent que la notion d'usage est intéressante. En effet, on définit l'obsolescence par l'obsolescence d'un produit. En ce qui concerne l'usage, la définition est plus complexe car elle inclut d'autres notions que la simple obsolescence.

Toutefois, les définitions divergent parmi les participants sur la durée d'usage.

L.Ougier précise que la définition littéraire de la durée d'usage est la durée pendant laquelle un objet va être utilisé.

Questions :

1. Quand on parle d'usage, prend-on en considération l'usage optimum ? Si l'on prend l'exemple d'un matelas, dont l'usage maximum est fixé à 10 ans, et qu'après 8 ans d'utilisation on se sent mal dessus. Quelle durée d'usage prend-on ?

E.Fourdrin répond que si les GT Sectoriels définissent une durée de vie, il faut que le produit remplisse sa fonctionnalité pendant cette durée.

2. Le FCBA fait part de son inquiétude quant à ce problème de durée de vie, car le GT7 avait beaucoup travaillé cet aspect. Le GT7 a considéré qu'en fin de vie, le produit n'était pas réutilisé. La FCB ne souhaiterait pas que le GT Méthodologie les change règles.

E.Fourdrin indique que la définition de la durée de vie ne remet pas en cause ce qui a déjà été fait. Mais il est important de bien définir cette notion afin de s'assurer que les groupes mènent leur réflexion de la même façon. En effet, cela a une importance clé au niveau de l'unité fonctionnelle et des résultats d'impacts. .

Lydie Ougier rappelle que l'objectif de la révision est de tirer profit des expériences passées pour servir de base méthodologique aux GT Sectoriels et éviter des distorsions. Par exemple, il est important de définir ce que l'on entend par durée de vie, qui est la durée d'usage par les utilisateurs.

E.Fourdrin ajoute que l'UF est la/les fonction(s) remplie(s) sur le cycle de vie du produit car l'objectif majeur est de bien caler la durée de vie afin qu'elle serve de base commune à l'ensemble des GT Sectoriels.

La discussion menée avec les acteurs montrent qu'il y a une différence entre la durée d'usage (utilisation) et la durée de fonctionnalité (fonctionnement). En effet, certains produits vont avoir une durée d'usage plus faible que la durée de fonctionnalité, en raison d'effet de mode par exemple.

Pour l'ADEIC, il est important d'avoir une seule définition.

Le groupe converge vers le fait que, dès lors que l'on travaille sur la durée de vie, on doit rentrer dans un logigramme. De manière idéale, les groupes doivent travailler sur la durée de fonctionnelle (tests, normes ...). Si cela n'est pas possible, le groupe travaille alors sur la durée d'usage.

L. Ougier résume ainsi :

Les groupes de travail sectoriels doivent se poser la question de la pertinence de la durée de vie dans l'unité fonctionnelle du produit.

- **si ça ne l'est pas, la question de la durée de vie ne se pose pas.**
- **si c'est pertinent, il faut rentrer dans un logigramme suivant :**
 - **1. Caractériser la durée de vie fonctionnelle ou durée normative.**
 - **2. Si cela n'est pas possible, définir une durée d'usage.**
 - **3. Si cela n'est pas possible, la dimension temporelle n'est pas prise en compte.**

La proposition de logigramme soumise par l'ADEME ne satisfaisant pas les membres de la plateforme, l'ADEME retravaillera ce document afin d'être en phase avec cette conclusion. Il sera ensuite intégré au BP X30-323-0

5. Catégorisation NACE (cf Annexe 2)

En ce qui concerne la cohérence avec le PEF, il faut également travailler la catégorisation NACE. Il s'agit de préciser dans le champ d'application des référentiels les catégories NACE des produits concernés. Ceci est une exigence du PEF

Avant de commencer, E.Fourdrin fait un rapide rappel de ce qu'est la catégorisation NACE. La NACE est la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne, un système de classification des activités économiques consistant en un code à cinq positions. La NACE offre un cadre pour la collecte et la présentation, d'après l'activité économique, d'un large éventail de statistiques dans les domaines économiques (par exemple production, emploi, comptes nationaux) ou autres.

Le PEF exige que les codes NACE soient à deux chiffres mais rien ne nous empêche d'aller plus loin sur justification. L'orientation PEF est donc d'avoir des référentiels sectoriels assez larges pour une catégorie de produits. Pour le BPX, que fait-on ?

M.Schultz demande à l'ADEME si :

- 1 – l'on connaît d'ores et déjà l'ambition de la Commission Européenne derrière l'affichage du PEF ?
- 2 - la Commission Européenne a fait un travail de cohérence avec les codes NACE.

E. Machefaux indique qu'il est difficile de répondre à ces questions. Toutefois, elle rappelle que la volonté de la Commission Européenne est de proposer une méthodologie commune et donner à terme les impacts environnementaux pour pouvoir comparer les produits entre eux.

Des membres soulignent que la nomenclature NACE concerne les activités alors que la nomenclature CPA est relative aux produits. Il faudrait donc clarifier ce point avant de conclure.

L.Ougier résume ainsi :

On peut convenir de creuser ces différentes nomenclatures et de consulter la Commission Européenne afin de savoir quels sont les objectifs recherchés au travers de codes NACE.

6. Travail sur la granulométrie des données énergie (cf Annexe 3)

L'objectif est d'aider les GT Sectoriels à mieux définir l'articulation entre les données primaires et secondaires, en ce qui concerne les données en lien avec l'électricité et la chaleur. Pour cela, il est important que les groupes consultent la granulométrie proposée par la base de données ADEME. Par exemple, les données électricité seront à l'échelle nationale tandis que les données chaleurs seront à l'échelle continentale.

Le MAAP demande à l'ADEME si ces données doivent être validées par une instance précise ?

E.Fourdrin indique qu'effectivement ces données doivent être discutées au sein d'un Comité Technique ADEME, puis discutées de nouveau par un Comité de Gouvernance avant d'être validées par l'ADEME.

Le MAAP souhaite en outre savoir si ces données seront transmises aux GT Sectoriels.

L.Ougier résume la discussion du groupe :

La granulométrie de la base de données est précisée dans un guide. En outre, dans le BPX 30-323-0, on recommande aux GT sectoriels de s'y référer afin de s'assurer que que l'articulation entre données primaires et secondaires est cohérente avec cette granulométrie.

E.Fourdrin ajoute que c'est un processus itératif. Lorsqu'il faut aller plus loin, les GT Sectoriels peuvent également dire que les données de base ne sont pas suffisantes. En ce cas, il est nécessaire qu'ils le précisent dans le référentiel qui sera soumis au Comité Technique ADEME.

Suite à ces explications des questions surgissent :

BIC se demande s'il ne faudrait pas demander aux GT Sectoriels de se conformer aux données de la base. E.Fourdrin répond que si effectivement la base de données répond à la demande des GT Sectoriels, c'est parfait. Si non, il faut laisser cette possibilité

d'expression du besoin et d'initier par conséquent un processus itératif entre GT sectoriels et comités techniques de la base ADEME.

Le MAAP demande si le recours à la base de données est obligatoire. E.Fourdrin répond par l'affirmative en indiquant que c'est écrit dans le BPX.

L.Ougier résume ainsi :

Suite aux discussion, les éléments révisés seront introduits dans le BPX.

Il est à noter que la proposition de prendre en compte un mix électrique de consommation est acceptée. Ce mix électrique intègre les pertes de transport et de distribution. Les importations et exportations seront incluses à moyen terme. Le BP X30-323-0 sera donc amendé en conséquence.

7. Point sur la méthode empreinte eau en cours de développement à l'ISO (Annexe 4)

E.Fourdrin introduit J-B Bayart, Chef de Projets Eau, consultant en analyse de cycle de vie, qui présente la norme ISO 14046 "management environnemental – Empreinte Eau – Principes, exigences et lignes directrices".

J-B Bayart rappelle rapidement que :

- cette norme s'inscrit dans le principe des normes des normes ISO 14040 et 14044.
- Cette norme est "stand alone" ce qui signifie que l'on peut faire une empreinte eau de manière autonome ou dans le cadre d'une ACV.
- Les principaux points de consensus sont les suivants :
 - l'approche cycle de vie,
 - cette norme qui couvre la quantité d'eau mais aussi la qualité de l'eau,
 - cette norme qui précise que l'empreinte peut être évaluée avec 1 ou plusieurs indicateurs.
 - évaluation des impacts potentiels.
 - Les besoins de transparence.

Les liens avec le BPX :

- Cohérence avec la Norme ISO sur l'aspect pollution,
- La consommation d'eau ne prend pas en compte le contexte local dans le BPX alors que c'est le cas dans la norme ISO.

Les améliorations identifiées :

- La modification de l'indicateur proposé pour la consommation d'eau avec une prise en compte du contexte local.

Questions:

- Sur l'eutrophisation de l'eau. Dans le cadre du projet d'amélioration, faut-il tenir compte du contexte local, cela va-t-il impliquer la remise en cause du calcul de toutes les données?

Quantis répond par la négative. Les problématiques de régionalisation portent sur la consommation d'eau. Un des problèmes est celui de l'inventaire. E.Fourdrin ajoute

qu'effectivement, dans la base de données, à priori, il n'y a pas d'inventaire et pas de régionalisation de l'empreinte eau. Cela reste néanmoins à vérifier.

- Relative au lien entre la base de données et la Direction du Ministère de l'Ecologie : A-t-on a bien tenu compte de la directive cadre "eau" ?
Quantis répond que ce qui est pris en compte est la consommation nette d'eau, c'est-à-dire l'eau prélevée qui va être rejetée dans un autre milieu. Ce calcul est un facteur d'amélioration potentiel du BPX.
- Qu'en est-il de la granulométrie de la caractérisation et comment les entreprises vont-elles pouvoir les mettre en oeuvre ? Qu'est-ce que l'eau propre ?
Quantis répond que la norme ne va pas transmettre de données locales. Ce sont les méthodes de caractérisation qui découleront de cette norme qui les fourniront.
- L.Ougier se demande si seuls les aspects quantitatifs sont pris en compte dans le cas de stress hydrique ?
Quantis répond que les 2 aspects, qualitatifs et quantitatifs, sont pris en compte via l'empreinte eau.
- La norme semble pleine de bon sens comparée au BPX. Aujourd'hui, peut-on décider que l'on met le BPX en cohérence avec la norme ISO ?
E.Fourdrin estime qu'il faut avant tout savoir si cette méthode est applicable à l'heure actuelle.. J-P Ventère ajoute qu'il existe déjà un indicateur dans le référentiel : la consommation nette d'eau, c'est le moins pire. En outre, on ne l'utilise que s'il y a lieu.
- Le MAAP aimerait savoir si Quantis a fait le lien entre avec les travaux européens portant sur le même sujet afin de savoir s'il y a divergence.

L.Ougier conclut en disant que :

- **Il semble qu'il y ait consensus pour dire que ce qu'on dit dans le BPX sur la consommation d'eau n'est pas suffisant. On peut donc mieux faire et aller dans le sens de la norme ISO, mais à quelle vitesse et sous quelle forme ? Elle propose de poursuivre la discussion lors de la prochaine réunion en recherchant des éléments nouveaux.**

8. Questions diverses

Aucune.

9. Date des prochaines réunions

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu le **16 mai 2013 à l'AFNOR.**

Dates	Nom de la réunion	horaires
25/06/2013	PF Affichage Environnemental	10h-17h
17/10/2013	PF Affichage Environnemental	10h-17h
16/05/2013	AFF ENV - GT Méthodologie	14h-17h
18/06/2013	AFF ENV - GT Méthodologie	14h-17h
10/09/2013	AFF ENV - GT Méthodologie	14h-17h